

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1579

commission principale : finances et institutions

objet : **Association Europe Info - Subvention**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Un Info Point Europe s'est créé en 1998 à Lyon. Son but est de sensibiliser les habitants de l'agglomération aux enjeux de la construction européenne et aux réalisations concrètes de l'Union européenne, notamment sur le plan local et d'intervenir en complément d'autres outils spécialisés comme l'Institut de l'euro ou la délégation régionale du conseil des communes et régions d'Europe.

C'est dans cette perspective que s'est créée à Lyon une association dénommée Europe Info qui est la structure hébergeante de l'Info Point Europe. Cette nouvelle structure, qui a reçu le label de la commission européenne, est ainsi devenue le relais d'information du grand public pour l'agglomération.

Cette association s'est donné pour objectifs :

- d'offrir une information et une documentation sur l'Europe,
- de mettre en place des actions de sensibilisation ou de formation à l'Europe pour des publics divers,
- d'étudier et de réaliser tout projet et manifestation présentant un intérêt européen,
- de favoriser le développement des échanges entre les habitants de l'agglomération et de la région et d'autres européens.

Accueillir un relais d'information de la commission européenne n'a pu que confirmer la Communauté urbaine dans son rôle d'acteur de la construction européenne, tout en mettant en avant les réalisations de l'agglomération en partenariat avec l'Union européenne.

Aux côtés des partenaires locaux et, notamment, la Région et la ville de Lyon, la Communauté urbaine a donc participé, en 1998, à hauteur de 100 000 F (15 245 €), au financement de l'installation de la structure.

Cet engagement s'est poursuivi dans le cadre d'une convention triennale associant les collectivités concernées pour les exercices 2000, 2001 et 2002. La Communauté urbaine a accordé chaque année une subvention de 15 245 € à l'association Europe Info.

L'association poursuit les mêmes activités au cours de l'exercice 2003, dans l'attente d'un nouveau programme pluriannuel engagé à compter de 2004. Ce nouveau programme devrait être soutenu par la ville de Lyon et la Communauté urbaine dans le cadre d'une nouvelle convention.

Dans l'attente et compte tenu de l'intérêt des activités d'une telle structure au service de la population de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil que la Communauté urbaine puisse allouer, au titre de l'exercice 2003, une subvention de 18 000 € à l'association Europe Info ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Décide du versement d'une subvention de 18 000 € à l'association Europe Info au titre de l'exercice 2003.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,